

Profession

Première étude chiffrée de l'impact du RAC 0 sur le marché : le décryptage d'Acuité !

14/09/2018 | 10:45 [Soyez le premier à commenter cette news](#)



Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche

Dans un rapport complet de 17 pages, Carte Blanche Partenaires a évalué l'impact financier de la réforme RAC 0 sur les complémentaires santé en se basant sur l'analyse de 1 000 000 d'achats optique. Acuité vous détaille les principales conclusions du document.

70 millions d'euros supplémentaires pour les complémentaires en 2020

Comme nous l'avons annoncé dans une News publiée fin août, avec la réforme du RAC 0, le surcoût de remboursement pour les complémentaires s'élèverait à 70 millions d'euros en optique. « Nous sommes partis des prises en charge réalisées par Carte Blanche en 2017 (2,5 millions, ndlr) et celles du début d'année 2018. Et nous avons simulé les achats en prenant en considération les corrections optiques des porteurs et l'évolution des prix des équipements vendus par rapport à la nouvelle réglementation", a confié à acuite.fr Jean-François Tripodi, directeur général de Carte Blanche.



De manière globale, ce surcoût de remboursement s'explique par l'ensemble des modifications réglementaires telles que le changement de nomenclature, le désengagement de la Sécurité sociale sur le panier libre, la baisse du plafond de remboursement des montures, le remboursement de nouveaux actes (examen de vue, prestations d'appairages, verres neutres) et la hausse du ticket modérateur pour les complémentaires santé hors RAC 0. « En cumulant tous ces changements réglementaires, nous avons obtenu une augmentation globale de 70 millions », précise Jean-François Tripodi.

Compte tenu du désengagement de la Sécurité sociale sur le panier libre, sa part de remboursement sur les équipements passe de 15 euros en 2018 à moins de 0,15 euros en 2020. Concrètement, selon les données publiées par Carte Blanche, plus de 96,5% des prises en charge soldées de 2017 sont des paniers libres. La part régime obligatoire (RO) pour ces équipements va donc être baissée à 15 centimes, soit un montant de 12 852 390 euros à répartir entre le régime complémentaire (RC) et le bénéficiaire. Le désengagement de la Sécurité sociale représente 4,6% du montant RC global pour l'ensemble des PEC soldées de 2017 au sein du réseau Carte Blanche.



A l'inverse, la baisse du plafond de remboursement des montures de 150 euros à 100 euros représente une diminution de remboursement de 4,7% du montant global de

remboursement complémentaire. Ce montant représente une économie de 25% par rapport au remboursement RC monture provenant des AMC. La baisse des remboursements des montures des contrats responsables devrait, si l'on applique la règle aux prises en charge soldées de 2017 au sein du réseau Carte Blanche, atteindre un peu plus de 13 067 071 euros.

Panier RAC 0 : 10% des ventes d'équipements en 2020

que le ministère de la Santé estime que 30% des clients vont se tourner vers l'offre RAC 0, Carte Blanche évalue dans son rapport le taux de recours de l'ordre de 10% de l'ensemble des ventes d'équipements optiques. « Nous avons obtenu ce pourcentage en fonction de la réalité des achats constatés dans notre portefeuille. On estime que l'analyse de nos données est représentative de la population française, car nous avons toutes les couches sociales et tous les niveaux de garanties. Résultat : nous avons ensuite extrapolé ce chiffre à l'ensemble des Français », justifie Jean-François Tripodi.

Sur l'ensemble des prises en charge soldées au sein du réseau optique Carte Blanche, seules 0,2% peuvent être considérées comme des offres du panier RAC 0. C'est-à-dire que, en pro forma, elles ont, dès 2017, un verre potentiellement de classe A qui respecte effectivement le prix limite de vente (PLV) de 2020 ainsi qu'une monture de 30 euros ou moins. La plateforme estime que le panier RAC 0 n'existant pas à l'heure actuelle, ce pourcentage est sous-estimé. En effet, il n'y avait aucune offre de ce type ni aucune obligation pour les opticiens à en proposer une. Dès lors, en prenant également en compte une baisse du renoncement aux soins pour raisons financières, Carte Blanche estime ce taux de recours de l'ordre de 10% de l'ensemble des ventes d'équipements optiques.

« Tous ces travaux nous rassurent sur la pertinence d'un réseau comme Carte Blanche. Dans 90% des achats, notre activité va rester la même (10% des clients vont basculer dans le panier RAC 0, selon la plateforme nldr). **L'offre Carte Blanche-Prysm** que nous avons créée était en avance par rapport à la réforme RAC 0 du gouvernement. A l'inverse de l'ensemble du secteur, nous allons l'adapter pour être dans le respect de la nouvelle réglementation », conclut Jean-François Tripodi.

Impact sur le chiffre d'affaires (CA) pour les opticiens

La baisse du plafond de remboursement des montures à 100 euros devrait engendrer une diminution du CA des opticiens sur ce poste. En effet, le prix moyen des montures vendues en 2015 est de 110 euros, selon gfk. En conséquence, Carte Blanche estime qu'avec un plafond de 100 euros au lieu de 150, les opticiens perdraient environ 160 millions d'euros de CA.

Cette baisse pourrait être compensée par un effet d'aubaine, l'offre RAC 0 pourrait permettre un afflux de nouveaux acheteurs. En outre, la création de nouvelles rémunérations telles que l'examen de réfraction dans le cadre d'un renouvellement et l'appairage vont créer de nouvelles sources de revenus pour les opticiens.

Écrit par **la Rédaction**